



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Béatrice BADETS - M. Bernard DUPOUY - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE

**POUVOIRS :**

- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : CLASSES DE DECOUVERTE : PARTICIPATION 2017**

Au cours de l'année scolaire 2016/2017, les écoles élémentaires Sully, Robert Badinter – Village des Pins, Antoine de Saint -Exupéry – quartier de Berre et Simone Veil – quartier du Sablar organisent des classes de découverte comme suit :

- Ecole élémentaire Sully  
2 classes découverte du littoral à Arcachon – 90 €/élève
- Ecole primaire Robert Badinter – Village des Pins  
2 classes découverte du littoral à Seignosse – 93 €/élève
- Ecole élémentaire Antoine de Saint-Exupéry – quartier de Berre  
3 classes découverte du littoral à La Teste de Buch – 160 €/élève
- Ecole primaire Simone Veil – quartier du Sablar  
2 classes au Puy du Fou et La Rochelle – 190 €/élève

Compte tenu des charges élevées de ces classes de découverte, la Ville de Dax pourrait accorder une aide financière aux familles résidant à Dax, selon les critères détaillés dans le document ci-annexé.

Le prix du séjour pris en compte est plafonné à 250 €.

Pour l'année 2017, le montant total de la participation pourrait s'élever à 4 016,50 € pour 74 dossiers accordés sur 91 déposés, en fonction des critères fixés.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017, article 657362 255 SCOL.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ANNE SERRE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE le montant de la participation pour les classes de découverte pour l'année 2017 à 4 016,50 € pour 74 enfants,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20170523-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 24 Mai 2017*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».